INSTALLATION - MISE EN SERVICE - ENTRETIEN

BALLONS GRAND CONFORT

Ballons réchauffeurs muraux :

- code 027954 - capacité 100 L
- code 027955 - capacité 150 L
- code 027956 - capacité 200 L

Ballons réchauffeurs stable :

- code 027957 - capacité 150 L
- code 027958 - capacité 200 L
- code 027959 - capacité 300 L
- code 027960 - capacité 500 L

atlantic franco belge

Société Industrielle de Chauffage - BP 64 - 59 660 MERVILLE - FRANCE
Tél. 03 89 50 21 00 - Fax 03 89 50 21 97

RC Hazebrouck Siren 440 555 886 - Matériel sujet à modifications sans préavis - Document non contractuel

• ATTENTION •

Ce préparateur est équipé d'une protection de cuve

SYSTÈME ACI anti corrosion intégrale

Pour que cette protection soit active, il est impératif de raccorder le câble d'alimentation de l'ACI, fourni avec tous les ballons, en 230 V- 50 Hz permanent (impératif pour bénéficier de la garantie).

Sa consommation électrique est insignifiante (0,1 kWh/an) et son bon fonctionnement est visualisé par un voyant vert clignotant.

DESCRIPTIF DE L'APPAREIL

Les ballons réchauffeurs muraux et stables assurent la production d'eau chaude sanitaire des habitations individuelles ou collectives, et des locaux industriels ou commerciaux. La cuve en tôle d'acier émaillé est conçue pour résister à une pression de service 7 bar. La pression maximale de service du circuit primaire dans le serpentin en acier émaillé est de 6 bar. L'appareil est équipé d'une anode à courant imposé qui assure la protection de la cuve contre la corrosion en générant un courant électrique de faible intensité.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Ballon mural

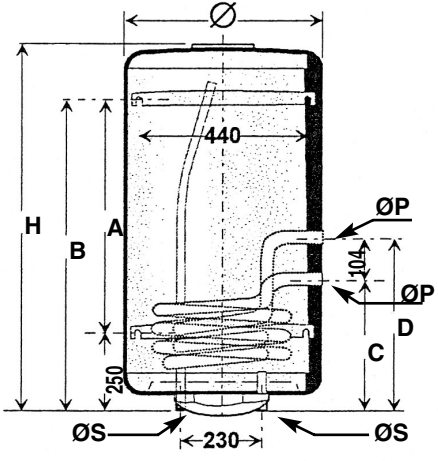

ØP : entrée - sortie primaire
ØS : entrée - sortie secondaire

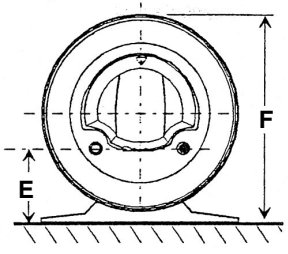

VUE DE DESSOUS

Capacité (litres)	100	150	200
Puissance échangeur kW*	19,3	25,6	25,6
Puissance électrique W	-	2400 (option)	2400 (option)
Consommation d'entretien **	1,54	1,76	1,98
Dimensions en mm			
ø	505	505	505
H	891	1194	1521
A	498	798	798
B	748	1048	1048
C	393	437	437
D	497	541	541
E	175	175	175
F	529	529	529
Poids à vide Kg	41	55	63

* Primaire 90°C, Secondaire 10°C-45°C, débit primaire 2 m3/h ** kWh/24h

Ballon stable

Capacité (litres)	Puissance échangeur kW*	Consommation d'entretien**	Dimensions en mm								Poids à vide kg
			Ø	H	A	B	C	D	E	F	
150	30	1,76	577	-	1015	420	455	356	645	304	75
200	43,2	2,2	577	-	1270	533	543	465	645	446	90
300	49	2,97	577	-	1787	1006	587	489	645	490	130
500	94	4,07	678	2048	315	-	-	-	1013	-	220

* Primaire 90°C, Secondaire 10°C-45°C, Débit primaire 2 m3/h pour les modèles 150, 200, 300 et 500 litres . ** kWh/24h à 65°C

Ballon stable

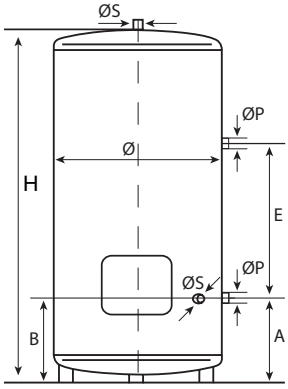

Ballon 500 litres

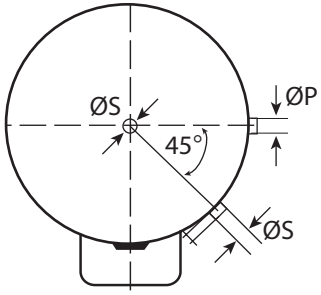

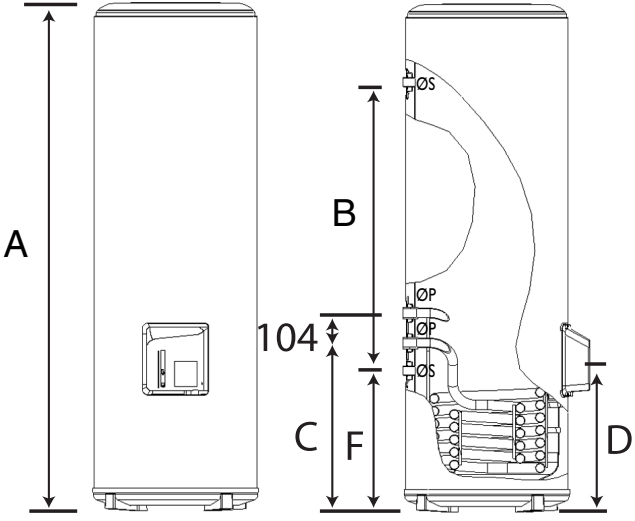

Ballons 150 à 300 litres

ØP : entrée - sortie primaire
ØS : entrée - sortie secondaire

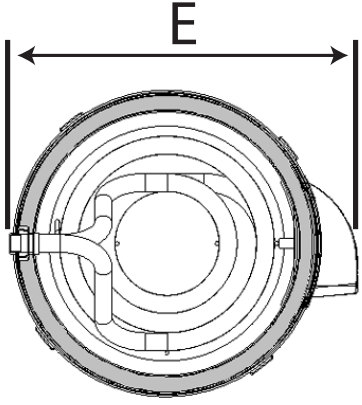

MISE EN PLACE DE L'APPAREIL

- L'équipement électrique et le groupe de sécurité doivent être accessibles.
- Placer l'appareil à l'abri du gel.
- S'il est placé en dehors du volume habitable, calorifuger les tuyauteries.
- La température ambiante autour de l'appareil ne doit pas excéder 40°C.
- Une évacuation à l'égout est nécessaire.

Ballon stable

- Le préparateur ne fonctionne qu'en position verticale.

Ballon mural

- S'assurer que la cloison est capable de supporter le poids de l'appareil rempli d'eau.
- Laisser au-dessous des extrémités des tubes de l'appareil un espace libre d'au moins 300 mm pour le 100 litres et de 480 mm pour les 150 et 200 litres.
- Fixer l'appareil au mur par 4 boulons Ø 10 mm préalablement scellés.
- Les appareils peuvent être montés sur trépied (fourni en option, hauteur 450 mm). Il est cependant obligatoire de fixer l'étrier supérieur de l'appareil pour éviter tout basculement.

Installation dans une salle de bains : 4 volumes sont définis pour implanter des appareils suivant leurs caractéristiques. Nos ballons peuvent être installés dans tous les volumes hors volume 0 (baignoire), selon leur classe suivant les consignes d'installation de la norme NF C 15-100, tableau 704-1 et 701-5.

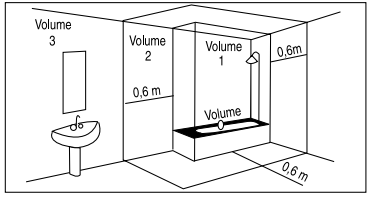

RACCORDEMENT HYDRAULIQUE

Avant de procéder au raccordement hydraulique, il est indispensable de bien nettoyer les tuyauteries d'alimentation pour ne pas introduire dans la cuve des particules métalliques ou autres.
Les règles de l'Art doivent être respectées, en particulier le montage de manchon diélectrique sur le départ d'eau chaude (repère rouge), entre la cuve et le réseau pour éviter toute corrosion galvanique (fer – cuivre).

Toute installation doit comporter une sécurité hydraulique contre :

1 - les surpressions dans le réseau de distribution
2 - les surpressions dues à la montée en température (expansion en cours de chauffe)
3 - les surpressions dues à la défaillance d'un thermostat ou d'un relais contacteur.

L'écoulement dû à une surpression ne doit pas être freiné. Ceci implique que le tube de vidange ait une pente continue et suffisante ainsi qu'un diamètre adapté au réseau.
Quelle que soit l'installation, elle doit comporter un robinet d'arrêt d'eau froide en amont du groupe de sécurité.

Il ne faut jamais monter de vanne, ni de clapet anti-retour entre le groupe de sécurité et le ballon réchauffeur.

Dimensionnement des sécurités hydrauliques

L'installation doit comporter un groupe de sécurité conforme à la norme NF D 36.401. Il doit être obligatoirement placé directement sur l'entrée d'eau froide (repère bleu) (norme NF C 15-100 ch 559-3).

Raccordements

L'appareil possède :

- **1 circuit primaire** qui doit être fermé par raccordement à une source de chaleur telle qu'une chaudière de chauffage central. Le circuit primaire doit comporter un vase d'expansion. La pression de service de ce circuit ne doit pas excéder 6 bar et sa température 100°C (entrée et sortie de ce circuit repérées en blanc). Les tubulures sont équipées d'un taraudage cylindrique femelle en 1" pour les modèles 100, 150, 200 et 300 et d'un filetage male en 1"1/4 pour les modèles 500 litres.
- **1 circuit secondaire** pour l'eau chaude sanitaire (entrée de l'eau froide repérée en bleu et sortie d'eau chaude repérée en rouge).

Les tubulures sont équipées d'un filetage cylindrique en 3/4" pour les modèles 100 et 150 litres, et en 1" pour les modèles de 200, 300 et 500 litres.

Important :

- Dans le cas d'installation de plusieurs appareils en batterie, il est impératif d'installer une sécurité hydraulique propre à chaque appareil.
- Si la pression du réseau de distribution dépasse 5 bar, il est nécessaire de monter un réducteur de pression en amont des groupes de sécurité.

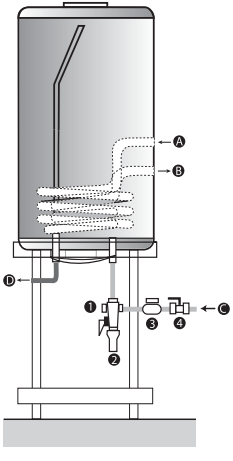

- Dans le cas d'un fonctionnement avec une température sortie eau chaude supérieure à 60°C, mettre l'installation en conformité avec les réglementations en vigueur.
  Une vanne mélangeuse thermostatique peut être nécessaire pour obtenir une température acceptable aux points de puisage.
- Dans le cas de canalisations en cuivre, utiliser un manchon fonte comme manchon diélectrique (les raccords en laiton sont interdits).

1. Groupe de sécurité NF D 36-401
2. Siphon d'évacuation
3. Réducteur de pression éventuel
4. Vanne d'arrêt

A. Entrée circuit primaire
B. Sortie circuit primaire
C. Arrivée eau froide
D. Sortie eau chaude

RACCORDEMENT ELECTRIQUE

- Le raccordement de l'alimentation doit s'effectuer sur le bornier et, **EN AUCUN CAS SUR LA RESISTANCE OU A LA SORTIE DU THERMOSTAT.**
- La mise à la terre est obligatoire . Une borne spéciale repérée ⏚ est prévue à cet effet.
- Tous les ballons sont protégés contre la corrosion par un système électronique (système ACI) qui doit être alimenté sous 230V 50 Hz en permanence 24h/24. Un voyant lumineux indique que le système est sous tension.
  Il est impératif de raccorder le câble d'alimentation de l'ACI fourni avec le ballon.
- L'installation doit comporter en amont du chauffe-eau un dispositif de coupure ayant une distance d'ouverture des contacts d'au moins 3mm.

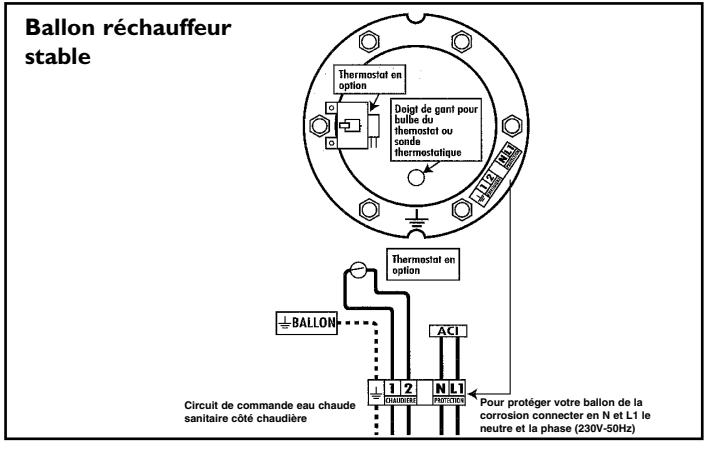

OPTION KIT ELECTRIQUE

Tous nos chauffe-eau sont équipés d'un coupe-circuit de sécurité qui déclenche l'arrêt du chauffe-eau si la température atteint accidentellement une valeur exagérée. En cas de déclen chement de la sécurité, COUPER LE COURANT AVANT TOUTE OPERATION, vérifier l'installation avant de procéder au réarmement. Rétablir lecourant. En cas de déclenchement répétitif, faire remplacer le thermostat par un professionnel. EN AUCUN CAS, ON NE DOIT COURT-CIRCUITER LA SECURITE.

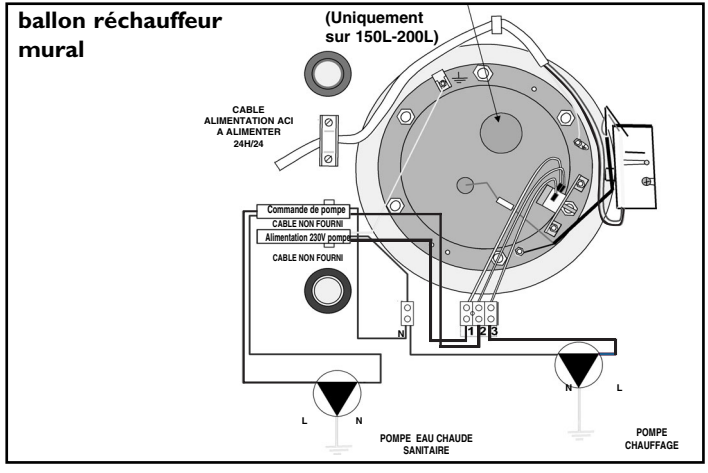

MISE EN SERVICE

- **Remplir l'appareil**
  - Remplir le circuit primaire en premier
  - Ouvrir le ou les robinets d'eau chaude.
  - Ouvrir le robinet d'eau froide situé sur le groupe de sécurité en s'assurant que le clapet de vidange du groupe est en position fermée.
  - Après écoulement aux robinets d'eau chaude et sans bruit de tuyauterie, fermer ceux-ci: votre appareil est plein.
  Vérification du bon fonctionnement
  - Lors de la chauffe, l'eau s'écoule goutte à goutte par l'orifice de vidange du groupe de sécurité (cet orifice doit être raccordé à l'égout). Ce phénomène est normal. L'eau se dilate en chauffant et le volume évacué peut atteindre 2% à 3% de la capacité de l'appareil.
  - Vérifier l'étanchéité du raccordement aux tubulures.
  - Vérifier le bon fonctionnement des organes hydrauliques en plaçant le groupe de sécurité de la position vidange à la position arrêt et réciproquement, afin d'éliminer tous déchets éventuels.
  - Après la première mise en température, le thermostat doit couper après le temps de chauffe de l'appareil.
- **Anode à courant imposé ACI**
  Environ 15 mn après la mise sous tension de l'appareil, vérifier que le voyant vert clignote, il garantit le bon fonctionnement contre la corrosion.
  Le voyant vert de l'ACI doit clignoter 24 heures sur 24 quel que soit le système d'alimentation choisi pour l'installation.

MISE EN PLACE D'UN AQUASTAT OU D'UNE SONDE

1. - Dévisser le capot latéral du ballon.
2. - Le bulbe de l'aquastat ou de la sonde doit être placé en butée haute dans le tube ø 10 intérieur ; celui-ci est soudé sur la cuve des ballons.
3. - Pour mettre en place le bulbe d'une sonde, utiliser le fil métallique ø 1,6 livré avec le ballon ; le principe est de pousser le bulbe progressivement avec le fil jusqu'à la butée haute

(vous trouverez le fil métallique dans le tube ø 10).

BALLON RECHAUFFEUR 500 L

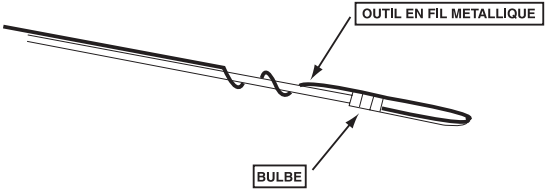

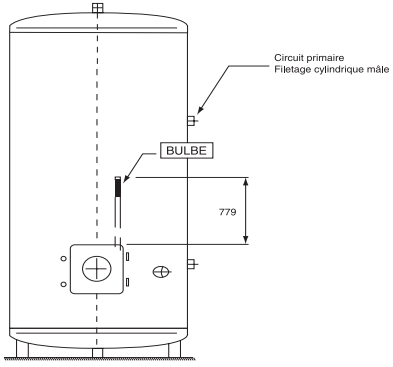

ENTRETIEN

L'appareil que vous venez d'acquérir vous donnera satisfaction durant de nombreuses années en suivant ces quelques observations :

- **IMPORTANT :** AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS, IL EST NECESSAIRE DE METTRE PENDANT QUELQUES SECONDES LE GROUPE DE SECURITE EN POSITION VIDANGE. CETTE MANŒUVRE PERMET D'EVACUER D'EVENTUELS DEPOTS POUVANT A LA LONGUE OBSTRUER LA SOUPAPE DE SECURITE DU GROUPE DE SECURITE. LE NON RESPECT DE CETTE REGLE D'ENTRETIEN PEUT ENTRAINER LA DETERIORATION DE LA CUVE (NON COUVERTE PAR LA GARANTIE).
- Détartrage : à faire effectuer tous les deux ans dans les régions où l'eau est entartrante. Si les performances de l'appareil viennent à diminuer, il se peut qu"il soit entartré : faire appel à l'installateur qui se chargera de cette opération de nettoyage.
- Entretien par un spécialiste : faire contrôler, au moins tous les deux ans, l'étanchéité et le fonctionnement de la soupape du groupe de sécurité. Celle-ci doit commencer à s'ouvrir sous une pression de 7 bar et donner son plein débit à une pression de 7,5 bar.
- Pour les régions où l'eau est très calcaire, faire nettoyer annuellement la cuve de l'appareil par un professionnel. Un stockage de l'eau à une température inférieure à 60°C permet de réduire la précipitation calcaire. Remplacer après chaque démontage le joint de bride.
- Si le préparateur doit rester sans fonctionner en hiver dans un local où il y a risque de gel, il faut impérativement le vidanger. Couper le courant pour les appareils équipés électriquement. Fermer l'arrivée d'eau froide. Placer le levier du groupe de sécurité sur la position VIDANGE et ouvrir un point de puisage pour la vidange.
  Pour le circuit primaire des ballons à échangeur, déconnecter le serpentin et siphonner l'eau de celui-ci avec un tube préalablement glissé dans l'échangeur.
- Si l'alimentation électrique est coupée, le voyant vert ACI continue de clignoter (batterie 2,4 volt) : aucun risque de choc électrique n'est à craindre.
- Vérifier régulièrement que le voyant clignote. Si le voyant ne clignote pas, il faut procéder au remplacement du circuit électronique.

ANOMALIES EVENTUELLES

- Ecoulement continu d'eau par le groupe de sécurité
  Faire vérifier la pression du réseau. Si celle-ci est supérieure à 5 bar, faire poser un réducteur de pression sur l'alimentation générale. Si la pression est bonne (inférieure à 5 bar), nettoyer la soupape du groupe de sécurité.
- Manque de pression au robinet d'eau chaude
  Entartrage important. Vidanger l'appareil, puis détartrer et vérifier le groupe de sécurité.
- S'il est constaté un dégagement continu de vapeur ou d'eau bouillante par la vidange ou lors de l'ouverture d'un robinet de puisage par ce dernier, couper l'alimentation électrique pour les appareils équipés électriquement ou couper l'alimentation du circuit primaire pour les appareils à échangeur. Prévenir l'installateur.
- Voyant vert ACI ne clignote pas dès la mise en route après un arrêt prolongé.
  C'est normal, quelques minutes sont nécessaires après la mise sous tension pour que le voyant se remette à clignoter.
- Voyant vert ACI ne clignote plus :
  La cuve n'est plus protégée 24 heures sur 24 contre la corrosion. Vérifier l'alimentation électrique. Si elle est correcte, il faut procéder au remplacement du boîtier électronique.

CONDITIONS DE GARANTIE

• Garantie légale

Nos appareils sont garantis 2 ans contre tout défaut ou vice de matière et de fabrication. Cette garantie porte sur le remplacement des pièces reconnues défectueuses d'origine par notre service "Contrôle - Garantie", port et main d'oeuvre à la charge de l'utilisateur. Certaines pièces ou composants d'appareils bénéficient d'une garantie de durée supérieure :

- ballon inox démontables ou indépendants : 5 ans
- ballon émaillés indépendants : 5 ans
- corps de chauffe en fonte ou en acier des chaudières : 3 ans

• Validité de la Garantie

La validité de la garantie est conditionnée; à l'installation et à la mise au point de l'appareil par un installateur professionnel, et à l'utilisation et l'entretien réalisés conformément aux instructions précisées dans nos notices.

• Exclusion de la Garantie

Ne sont pas couverts par la garantie :

- les voyants lumineux, les fusibles, les pièces en fonte en contact direct avec les braises des appareils à combustibles solide.
- les detériorations des pièces provenant d'éléments extérieurs à l'appareil (refoulement de cheminée, humidité, dépression non conforme, chocs thermique, effet d'orage, etc...)
- les dégradations des composants électriques résultant de branchement sur secteur dont la tension mesurée à l'entrée de l'appareil serait inférieure ou supérieure de 10% de la tension nominale de 230V.
- Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme d'installation NFC 15-100, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, non respect des schémas de raccordement prescrits, **non raccordement du système ACI**, etc...

La garantie du corps de chauffe (acier ou fonte) de la chaudière serait exclue en cas d'implantation de l'appareil en ambiance chlorée (salon de coiffure, laverie, etc...)
Aucune indemnité ne peut être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.
dans un souci constant d'amélioration de nos matériels toute modification jugée utile par nos services techniques et commerciaux, peut intervenir sans préavis. Les spécifications, dimensions et renseignements portés sur nos documents, ne sont qu'indicatifs et n'engagent nullement notre société.

atlantic franco belge

9954-0789